

Licence Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) Modalités de Contrôle des Connaissances particulières

La Licence SPI applique les règles générales des MCC-Licences de l'Université de Lorraine votées en Conseil de la Formation du 22/01/2018

Mode de contrôle des connaissances

La majorité des UE des L1, L2 et L3 de la Licence SPI sont en Contrôle Continu (CC) (sauf celles indiquées en Contrôle Terminal - CT).

Dans le cas du contrôle continu, l'évaluation d'un EC fait l'objet d'au moins 2 épreuves (écrit ou oral, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...).

Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement.

Toutefois, les étudiants concernés doivent être informés avec des moyens adaptés au plus tard 1 semaine avant une évaluation de CC contribuant pour au moins la moitié de la moyenne de l'EC

La date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doit faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves

Tous les étudiants qui suivent un même enseignement doivent être évalués par le même nombre d'épreuves.

Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir Modalités spécifiques et régimes spéciaux des règles générales des MCC-Licences UL)

Dans le cas du contrôle terminal, l'EC (ou l'UE) ne fait l'objet que d'une seule épreuve (écrit ou oral, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...).

Cette épreuve est dénommée Epreuve Anticipée (**EA**) si elle est organisée à la fin de l'enseignement ou Epreuve Terminale (**ET**) si elle est organisée à la fin du semestre.

Une seconde session est prévue à la fin de l'année universitaire (sauf pour les EC uniquement constitués de TP, les UE/EC stage et projet).

Les épreuves de seconde session peuvent être de nature écrite, orale, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé... comme précisé dans le détail des MCC spécifique à chaque UE

Gestion des absences aux épreuves

Absence Justifiée (ABJ) : L'étudiant doit justifier son absence auprès de son responsable ou de la scolarité dans les 8 jours qui suivent la tenue de l'épreuve. Au-delà son absence sera considérée comme injustifiée

La justification de l'absence est laissée à l'**appréciation du responsable de la formation**.

L'étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session.

Dans le cas du contrôle continu : il est organisé de façon préférentielle un contrôle de substitution.

Si ce contrôle ne peut avoir lieu, la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée

Dans le cas d'une épreuve notée CC, la note sera neutralisée dans le calcul de la moyenne de l'UE, du semestre

Dans le cas d'une épreuve notée CCF, le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE, au semestre, à l'année. Dans le cas de la session 1, l'étudiant sera directement convoqué en session 2 si elle existe

Dans le cas du contrôle terminal : la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE

Pour une absence justifiée qui revêt un **caractère exceptionnel** lors d'un examen terminal, le président du jury peut décider d'un aménagement particulier au vu des justificatifs transmis avant la date de délibération du

Absence Injustifiée (ABI) : Quel que soit le mode de contrôle (continu, terminal) : la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée.

Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE, au semestre, à l'année

L'étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session.

Pour les UE/EC ne présentant pas de 2e session et en présence d'ABI, **l'étudiant sera noté défaillant (DEF) en session 1 et en session 2. Cela entraîne directement une défaillance au semestre et à l'année.**

Capitalisation, conservation et report

Capitalisation : la capitalisation concerne la note ET le résultat. Une UE validée (ou un EC validé qui porte des crédits) est définitivement acquise, capitalisable et transférable dans un autre parcours de formation.

Conservation : Les notes d'EC supérieures ou égales à 10 sont reportées de la première session à la seconde session pour l'année universitaire suivante uniquement.

L'étudiant peut toutefois renoncer à cette conservation en l'indiquant dans un délai de 48h après la publication des résultats.

Report : une note peut être reportée de la 1ère à la 2ème session. C'est-à-dire que l'épreuve sur laquelle porte cette note ne sera pas repassée en 2ème session. Une note minimale de report est définie (par les MCC spe

Validation

Un EC est validé lorsque la note obtenue, par un examen ou une moyenne de plusieurs examens affectés de coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

Une UE est validée lorsque la note obtenue ou la moyenne pondérées des notes obtenues est supérieure ou égale à 10/20.

Un semestre est validé lorsque la note obtenue à ce semestre est supérieure ou égale à 10/20.

La note d'un semestre est obtenue en calculant une moyenne des UE qui le constituent, affectées de leurs coefficients (égaux au nombre de crédits associés à chacune des UE).

Le semestre peut être validé :

- sans compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que toutes les UE du semestre sont validées avec chacune une note supérieure ou égale à 10/20.

- par compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE du semestre est supérieure ou égale à 10/20.

L'année (L1 ou L2 ou L3), composée de deux semestres, peut être validée :

- sans compensation entre les semestres, c'est-à-dire que les deux semestres sont validés avec chacun une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

- par compensation entre les deux semestres, c'est-à-dire que l'un des semestres n'est pas validé avec une moyenne égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20

Le diplôme de Licence s'obtient par validation de chaque année, L1, L2 et L3 composant la licence.

Renonciation à la compensation au semestre :

A l'issue de la 1ère session de contrôle de connaissances, l'étudiant a la possibilité de renoncer à la compensation semestrielle.

Il s'engage alors à repasser en 2ème session les UE choisies inférieures à 10.

Cet engagement fait l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant et le président de jury où sont mentionnées les UE à repasser.

Délai : 48h après l'affichage des résultats.

L'étudiant souhaitant renoncer à la compensation semestrielle doit l'indiquer dans un délai de 48h après la publication des résultats.

Stage optionnel en L2 et L3

Un stage facultatif de 12 semaines maximum, en rapport avec le projet professionnel de l'étudiant (uniquement pour les étudiants suivant la formation de façon assidue) pourra être réalisé.

Cette demande de stage devra être validée et faire l'objet d'une convention de stage signée par le responsable du diplôme.

L'étudiant s'engage à rendre un rapport de stage en fin de semestre (6 pages en français).

Le jury de Licence SPI pourra décider, au vu de la qualité du rapport rendu, d'attribuer d'éventuels points-jury à l'étudiant concerné.

L'attribution de ces éventuels points-jury n'est pas automatique, et le jury est souverain dans sa décision.

Les éventuels points-jury ne sont attribuables que pour l'année universitaire pendant laquelle s'est déroulé le stage.

Cas particulier du parcours Franco-Allemand

Compte-tenu des particularités de ce parcours (enseignement suivi dans plusieurs pays au sein de plusieurs établissements par les étudiants, dans différentes langues),

du diplôme conjoint Université de Lorraine - HTW Saar - Université du Luxembourg délivré et de la convention conclue entre ces établissements, les MCC associés au parcours Franco-Allemand sont spécifiques

Ces MCC ont été définies par la conférence binationale dans le respect de la convention pré-citée validée par les différentes instances de l'université de Lorraine

Seul le S5 est enseigné à l'Université de Lorraine sur les deux années L2-L3.

Intitulé du diplôme

Licence Sciences Pour l'Ingénieur L3 PT Génie Civil (GC)

Composante(s) concernée(s)

FST

N° Semestre	Nature Élément	Code	Nom complet	Crédits	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral				Session 2				Paramétrage Apogée								
					Modalité de contrôle	Coef.	Valeur (de) (s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée Minimale	Nature de l'épreuve	Coef.	Nombre d'épreuves	Durée	Conservation EC	Durée de la conservation	Note mini de conservation (/20)	Capitalisation UE	REPORT entre Session 1 et Session 2	Note minimale de report (/20)		
Semestre 5																					
[SWHGN01] SEM SEMESTRE 5 SCIENCES POUR L'INGENIEUR GENIE CIVIL 30																					
Orientation M-GC - PT GC																					
5	UE	[SWHGN01] UE S51 DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TRANSVERSES 5	Langues-Anglais	3	CC1	1,5	oral et/ou écrit	1	Au minimum 10mn si oral et 1h si écrit	CT	1,5	1	écrit 1h minimum ou oral 10mn minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN02]	Projet Personnel et Professionnel		CT	0,75	rapport et/ou oral	1	1h	CT	0,75	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN03]	MTU		CT	0,75	rapport et/ou oral	1	1h	CT	0,75	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
5	UE	[SWHGN01] UE S52 MECANIQUE DES MILIEUX CONTINUS	Mécanique des milieux continus	6	CC1	4	écrit	1	1h 2h	CT	4	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN05]	Calcul tensoriel		CC1	2	écrit	1	1h 2h	CT	2	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
5	UE	[SWHGN01] UE S53 OUTILS SCIENTIFIQUES	Outils scientifiques	3	CC1	1,5	écrit	1	1h 2h	CT	1,5	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN07]	Outils scientifiques - TP		CC	1,5	rapport TP	1			1,5			oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
5	UE	[SWHGN01] UE S54 HARMONISATION 1	Mathématiques	6	CC1	2	écrit	1	1h 1h	CT	2	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN09]	Chimie des matériaux		CC1	1	écrit	1	1h 1h	CT	2	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN10]	Mécanique analytique		CC1	2	écrit	1	1h 1h	CT	2	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
5	UE	[SWHGN01] UE S55 HARMONISATION 2	Organisation de chantiers	6	CC1	2	écrit	1	1h 1h	CT	2	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN11]	DAO		CC	2	rapport TP	1			2			oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN12]	Techniques de construction 3		CC1	2	écrit	1	1h 1h	CT	2	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
5	UE	[SWHGN01] UE S57 DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES 2	Solaine générale	6	CT	1,5	écrit	1	2h	CT	1,5	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN13]	Construction métallique		CT	2	écrit	1	2h	CT	2	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN15]	Béton armé		CT	2,5	écrit	1	2h	CT	2,5	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
5	UE	[SWHGN01] UE S59 MATERIAUX DU GENIE CIVIL 2: RESISTANCE DES MATERIAUX	Matériaux du Génie Civil 1	6	CCF	3	écrit	1	2h	CT	3	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN16]	Résistance des matériaux		CCF	3	écrit	1	1h	CT	3	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
Semestre 6																					
[SWHGN01] SEM SEMESTRE 6 SCIENCES POUR L'INGENIEUR GENIE CIVIL 30																					
Orientation M-GC - PT GC																					
6	UE	[SWHGN01] UE S61 DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TRANSVERSES 6	Anglais	6	CC1	2	oral et/ou écrit	1	Au minimum 10mn si oral et 2h si écrit	CT	2	1	écrit 1h minimum ou oral 10mn minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN02]	Projet Intégrateur		CT	2	écrit et/ou oral	1	rapport si écrit 10mn au minimum si oral		2			oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
	STG	[SWEHGN03]	Stage/projet		CC1	2	oral	1	soutenance		2			oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
6	UE	[SWHGN01] UE S63 MECANIQUE DES FLUIDES	Mécanique des fluides	6	CC1	4	écrit	1	1h 2h	CT	4	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN03]	Mécanique des fluides TP		CC	2	rapport TP	1			2			oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
6	UE	[SWHGN01] UE S65 DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES 3	Béton armé	6	CCF	2	écrit	1	2h	CT	2	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN05]	Construction métallique		CT	2	écrit	1	2h	CT	2	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN06]	Construction bois		CT	2	écrit	1	2h	CT	2	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
6	UE	[SWHGN01] UE S67 MECANIQUE DE SOLS - GEOTECHNIQUE	Mécanique des sols	6	CCF	3	écrit	1	2h	CT	3	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN08]	Geotechnique		CC1	3	écrit	1	1h 2h	CT	3	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
6	UE	[SWHGN01] UE S69 PROFESSIONNALISANTE GENIE CIVIL	Matériaux du Génie Civil 2	6	CCF	3	écrit	1	2h	CT	3	1,5	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	non concerné	non concerné	non concerné	OUI	oui non	oui non	10
	EC	[SWEHGN09]	Les transferts thermiques et les équipements afférents		CC1	3	écrit	1	20 min 1h	CT	3	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	
	EC	[SWEHGN11]	Economie et Planification de la construction		CC1	3	écrit	1	20 min 1h	CT	3	1	écrit 2h ou oral 1/2h minimum	oui	1 an	10	NON	oui non	oui non	10	